

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de mise à jour de l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement relative à l'exploitation d'une installation de fabrication de liants routiers**

**SAS EUROVIA LIANTS SUD OUEST**

**– Zone Industrielle de Moulis - Impasse d'Umberti – 82710 BRESSOLS**

Par arrêté du 19 octobre 2020, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du 9 novembre 2020 à 9 h au 9 décembre 2020 à 17 h sur la commune de BRESSOLS.**

Cette enquête est diligentée dans le respect des mesures barrières (distanciation, gel hydroalcoolique, lingettes désinfectantes). Le port du masque est obligatoire.

Le projet concerne une mise à jour de l'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de fabrication de liants routiers concernant les volumes et la nature des activités exercées ainsi que certaines modifications planifiées. Les activités sont encadrées par la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation sous la rubrique 4801 de la nomenclature des installations classées.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme LOUBATIERES-GUISARD à l'adresse mail suivante : [isabelle.loubatieres-guisard@eurovia.com](mailto:isabelle.loubatieres-guisard@eurovia.com)

Le dossier d'enquête comprend notamment les pièces suivantes : la note de présentation non technique du site, l'étude d'impact et son résumé non-technique, l'étude de dangers et son résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale, la réponse du pétitionnaire à cet avis, les avis des services consultés conformément à l'article R 181-37 du code de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique **est consultable** :

- **sur support papier**, à la mairie de Bressols – 2 route de Lavour.
- sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/icpe-enquete-consultation-publique>.
- sur un poste informatique mis à disposition à la mairie de Bressols aux heures d'ouverture de la mairie.

**Les observations et propositions du public peuvent être consignées :**

- soit sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Bressols aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ; le samedi matin de 9 h à 12 h ;
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie : 2 route de Lavour 82710 Bressols ;
- soit à partir du site Internet à l'adresse visée ci-dessus **en utilisant le bouton "Réagir à cet article"**
- soit par courriel à l'adresse : [pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr](mailto:pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr)

M. Patrick LEGRAND, retraité de la gendarmerie, désigné par le tribunal administratif en tant que commissaire-enquêteur, siègera à la mairie de BRESSOLS selon le calendrier suivant :

- lundi 9 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- jeudi 19 novembre 2020 de 14 h à 17 h
- Samedi 28 novembre 2020 de 9 h à 12 h
- mercredi 9 décembre 2020 de 14 h à 17 h

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes de BRESSOLS, MONTBARTIER et LABASTIDE SAINT PIERRE.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de BRESSOLS et sur le site Internet des services de l'Etat : [www.tarn-et-garonne.gouv.fr](http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr) pendant le délai d'un an.

Au terme de la procédure, un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ou de refus sera prise par le préfet de Tarn-et-Garonne.